

ASSURER LA BONNE EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PRÉREQUIS

- > Aucun

OBJECTIFS

- > Identifier le rôle et les relations entre les participants du marché
- > Avoir les clés pour assurer la bonne exécution et la réception des travaux
- > Connaitre les mécanismes de paiement des marchés publics
- > Savoir gérer les litiges relatifs à l'exécution des marchés publics

PROGRAMME

Les participants au marché

- > Le maître d'ouvrage
- > Le maître d'ouvrage délégué et l'AMO
- > Le maître d'œuvre
- > Le titulaire du marché
- > La co-traitance
- > Les sous-traitants directs et indirects

Les relations entre les participants au marché

- > La communication entre les participants au marché
- > Les ordres de service

La préparation au marché

L'exécution des travaux et les délais d'exécution

- > La prolongation, la suspension et l'ajournement des délais d'exécution
- > L'application des pénalités
- > Les avenants

La réception des travaux

Les garanties du maître d'ouvrage

- > La garantie de parfait achèvement
- > La garantie du bon fonctionnement
- > La garantie décennale
- > La responsabilité des parties au marché

L'exécution financière du marché

- > Le paiement des avances
- > Le paiement des acomptes
- > Le paiement du solde

La résiliation du marché

ÉVALUATION ET VALIDATION

- > QCU d'évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation inclus dans la durée totale de la formation

PUBLIC CONCERNÉ

- > Maîtres d'ouvrage publics
- > Maîtres d'œuvre en bâtiment, entreprises de construction

DURÉE

- > 1 Jour soit 7 heures

COÛT

- > En inter-entreprises : 880 € HT par personne soit 1 056 € TTC (20% TVA)
- > En intra-entreprise : nous consulter

EFFECTIF

- > Minimum : 3 personnes
- > Maximum : 10 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Présentiel ou classe virtuelle: pédagogie expositive (présentation d'exemples illustrés) et active (exercices, études de cas)



- > Formation complète pour passer en revue les éléments nécessaires à la bonne exécution des marchés publics de travaux
- > Formation animée par un expert juriste